

Mardi 24 mars 2020

Camille LEDEMENEY  
Direction Communication  
camille.ledemeney@lecotentin.fr  
02.33.01.83.75 / 06 82 26 20 92

## ABATTOIR DE CHERBOURG : LE TRIBUNAL DE COMMERCE PRONONCE LA LIQUIDATION

Le Tribunal de Commerce a examiné hier, lundi 23 mars 2020, la déclaration de cessation de paiement déposée lundi 16 mars par l'administrateur provisoire de la SMANCO. Celui-ci a exposé clairement la situation dans laquelle se trouvait l'entreprise, exploitant l'abattoir de Cherbourg-en-Cotentin, les difficultés financières rencontrées, les considérations sociales vis-à-vis des salariés et les conditions sanitaires d'exploitation.

### Retour sur les derniers éléments :

Vendredi, répondant en cela notamment à la demande de l'agglomération du Cotentin, le Préfet avait organisé une réunion en visio-conférence associant les différentes parties prenantes : Etat, agglomération, administrateur, filière, Communauté de communes de la Baie du Cotentin. Durant cet échange, les participants s'étaient entendus pour rechercher ensemble des solutions quant au maintien de l'activité de l'abattoir de Cherbourg-en-Cotentin jusqu'à

l'ouverture de celui de Carentan, prévue en fin d'année.

Toutefois, l'administrateur avait posé les conditions de cette poursuite d'activité.

Aussi, l'agglomération avait-elle accepté de procéder immédiatement au versement de la contribution de service public pour l'année 2020, pour un montant de 40 000 euros et de prendre en charge directement un certain nombre de travaux qui ne lui incombaient pourtant pas, mais qui devaient permettre une exploitation dans de bonnes conditions sanitaires et de sécurité.

### Une procédure de liquidation judiciaire ouverte

Ces engagements n'ont pas suffi pour permettre au Tribunal de Commerce de considérer que l'activité pouvait bien se poursuivre dans des conditions économiques et sanitaires satisfaisantes. Le tribunal bien que soulignant l'action volontariste de la Communauté d'agglomération du Cotentin a estimé que la SMANCO était « *en état de cessation des paiements et que tout redressement est manifestement impossible, eu égard à l'importance des non-conformités relevées aux règles d'hygiène et de sécurité, ainsi qu'au coût d'une rénovation des locaux pour répondre aux règles d'hygiène et de sécurité* ». Dès lors, une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte.

## **Un soutien constant et une attention particulière quant au devenir de la filière et du personnel**

La Communauté d'agglomération et ses élus prennent acte de cette décision. Ils rappellent que la collectivité a fait tout son possible pour maintenir l'activité, allant bien au-delà de ses prérogatives contractuelles. L'argent public qui a été engagé dans cet outil est considérable. Il est dans ce contexte regrettable que l'activité d'abattage s'arrête à Cherbourg du fait à la fois des manquements de l'exploitant et d'un tonnage garanti par la filière insuffisant pour assurer la viabilité économique de l'équipement.

Le Président de l'agglomération, le Maire de Cherbourg-en-Cotentin ainsi que l'ensemble du Bureau communautaire restent extrêmement mobilisés, comme depuis le début de la crise, pour soutenir les bouchers et les éleveurs dans la recherche de solutions pour maintenir l'activité d'abattage de proximité.

L'agglomération est à ce titre ouverte à toute proposition émanant de la filière pour accompagner sa réorganisation dans l'attente de l'ouverture de l'abattoir de Carentan.

Enfin, les élus restent très attentifs à la situation du personnel de la SMANCO et contribueront aux côtés des services publics de l'emploi à leur accompagnement et à leur reclassement.